



Important trouble de voisinage à cause d'une éolienne

Par **ighil**, le **21/10/2011** à **19:17**

Notre voisin vient d'installer une éolienne dans son jardin derrière sa maison mais devant la notre, de 10 mètres de haut et à 4 mètre de notre clôture.
Cette éolienne est visible de toutes nos pièces de vie et de nos terrasses extérieures. La vue est insupportable, les pales qui tournent attirent sans cesse l'oeil, c'est un gros stress. De plus, le bruit est intolérable dès que le vent souffle au dessus de 20 km heure, et enfin, nous subissons l'effet stroboscopique à certains moments de la journée. C'est pour nous un très important trouble de voisinage.
Quel est notre recours, pouvons-nous ester en justice ? Que nous conseillez-vous ?

Par **pergamino**, le **17/12/2012** à **13:18**

Bonjour, en lisant votre message j'ai l'impression de lire ma propre histoire. Pour l'instant je viens de signer un compromis pour une maison où je devrais aménager dans deux mois. Ce ventilateur est apparu récemment après la signature et viens me gêner mon bonheur. Les fenêtres cotées jardin et terrasse sont des lieux de repos, je ne de cette horreur grotesque (fait maison)s'animer ou non.
Votre message date du 21/10/2011 ... je suis très curieux d'en connaître la suite, une solution ?
Merci !